



RÈGLEMENT CHALLENGE MILO GERARDIX SOLO 2018

Déroulement des sélections:

La sélection aura lieu sur différent plan d'eau de France et de Belgique.

- 1, 2 ou 3 manches par plan d'eau d'une durée de **5h de pêche minimum**
- Chaque plan d'eau peut organiser jusqu'à 3 manches avec un minimum de 10 participants
- 1 qualifié pour 5 participants, donc 2 qualifiés minimum par épreuves
- Qualification immédiate pour une 1/2 finale après une manche..
- L'organisateur nous enverra **ses dates à l'avance** pour que tout le monde soit informé par une liste que l'on publiera sur le forum.
- Le classement se fera au poids.
- Ces manches seront dotées

Chaque pêcheur pourra participer à autant de manches qu'il voudra.

S'il se qualifie pour plusieurs 1/2, il pourra les faire toutes mais, bien sûr, dès qu'il sera qualifié pour la finale, on prendra le suivant au classement de sa 2em voire 3em 1/2 finale !

Organisation d'un maximum de 1/2 finales pour limiter les frais de déplacements.

Paiement des inscriptions:

30€ par pêcheurs pour chaque manche

1/2 Finales régionales:

Ces 1/2 finales seront payantes: 40€

Deux manches de minimum 5h

Classement par addition des "points place" des 2 manches.

60 finalistes issus des 1/2 finales avec un prorata de qualifiés en fonction du nombre de 1/2 finalistes

Exemples:

16 x 1/2 finales pour 360 qualifiés, 360 divisé par 60 = 1 finaliste pour 6 1/2 finalistes

20 x 1/2 finales pour 420 qualifiés, 420 divisé par 60 = 1 finaliste pour 7 1/2 finalistes

Nous essayerons, pour les 1/2 finales, de composer au mieux pour, à la fois, limiter les déplacements tout en organisant des 1/2 les plus régulières possibles en nombre de participants avec un minimum de 15 à 20 pêcheurs / 1/2 !!!!!!!!!!!!!

Finale:

Finale sans engagement financier en 3 manches de 5 heures sur 3 jours

Cette finale aura lieu le deuxième week-end de Novembre à **CARP'O BRESSE** et **MONTREVEL**

(9/10/11 Nov.)

La pêche et son règlement

Ce règlement est valable aussi bien pour les manches qualificatives, les ½ finales régionales et la finale. Il peut varier suivant le règlement intérieur ou spécificités du plan d'eau, mais uniquement de façon restrictive sauf ce qui concerne la durée de pêche des manches.

Exemple de modifications restrictives:

- Si on interdit l'utilisation du pain, ce n'est pas pour interdire une bonne esche qui prends du poisson, c'est pour interdire une esche, qui mal utilisées empêche de prendre des poissons aux autres. (donc ne pas autoriser absolument.)
- Si on limite la longueur de canne à 13m c'est qu'il a des raisons, par rapport à la configuration du plan d'eau elle peut être plus courte mais pas plus longue (restrictif)
 - Pêche à la canne 13 mètres, longueur canne + ligne 18 mètres maximum.
 - Anglaise/Quiver/Renard interdit.
 - Ligne flottante avec flotteur obligatoire.
 - Plombée posée sur le fond interdite.
 - Il est interdit de déplacer le piquet.
 - Classement en ligne ou par secteur alterné à l'appréciation de l'organisateur suivant configuration du plan d'eau Amorce/Pellets/Pâte/Graine limité à 6 litres.
 - Esches animales limitées à 2 litres, cependant limité à 1 L de terreau, fouillis et vers de vase interdit.
 - Pêche au pain interdite
 - Amorçage avec quelques boules que ce soit (Pellets agglomérés/ Asticot+gravier collés/Amorce) interdit à la main ou à la fronde.
 - Seul l'agrainage à la main ou à la fronde est autorisé ainsi que les boules à la coupelle.
 - Amorçage et pêche avec toutes esches FLOTTANTES INTERDIT
 - Seul Carpes/Amours/Kois/Carassins/Esturgeons seront comptabilisés (à leur poids réel), les autres poissons seront remis immédiatement à l'eau sauf nuisibles (poissons chat; perche soleil) mis dans un seau pour destruction.

Protection des poissons:

- Tapis de réception obligatoire.
- Aucuns poissons posés à même le sol.
- Hameçons sans ardillon de taille 8 maximum obligatoire, sauf si le règlement intérieur du plan d'eau organisateur est restrictif.
- Bourriche anglaise de 50x40 et 3 mètres de long minimum obligatoire.
- Maximum 25 Kgs par bourriche*
- Toute bourriche supérieure à 25 kgs sera comptabilisé 25 Kgs.
- Remise à l'eau des poissons avant la pesée interdite sous peine de disqualification bannissement pour les épreuves futures.
- Un abandon pendant les demies finales ou la finale entraînera les mêmes sanctions

Les organisateurs de chaque plan d'eau sont garant du respect du règlement et ont plein pouvoir pour prendre les décisions qui s'imposent